



15ème législature

Question N° : 15448	De Mme Danielle Brulebois (La République en Marche - Jura)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement privé	Tête d'analyse >La situation des maîtres délégués dans l'ense	Analyse > La situation des maîtres délégués dans l'enseignement privé sous contrat.
Question publiée au JO le : 25/12/2018		

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des maîtres délégués dans l'enseignement privé sous contrat. En effet, malgré une certaine équivalence dans l'exécution des charges de travail, il semble que l'équité de l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat ne soit pas affirmée en particulier en termes de rémunération. Face à cette différence de traitement, le personnel enseignant éprouve un sentiment d'injustice alors qu'il remplit ses missions avec dévouement. Aujourd'hui, alors que les maîtres auxiliaires se trouvent parfois dans une grande précarité, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations envisagées par le Gouvernement pour améliorer les conditions de travail et de vie des maîtres délégués de l'enseignement privé.